

Fiche

La France est une nation construite sur des valeurs universelles : **liberté, égalité, fraternité** et **laïcité**. Ces principes permettent de fonder une communauté nationale ouverte où chaque individu, quelles que soient ses origines, peut devenir citoyen et participer à la vie collective.

I. Être/devenir français : la nationalité et l'adhésion à un projet commun

1. La nationalité française : un parcours individuel

La nationalité française peut s'acquérir de plusieurs manières, mais ces conditions ont évolué au fil du temps, reflétant les transformations de la société et des politiques migratoires. Par exemple, le **droit du sol** a été restreint en 1993 (loi Pasqua-Méhaignerie), avant d'être assoupli en 1998 (loi Guigou), illustrant ainsi les débats sur l'intégration et l'identité nationale.

La nationalité française peut être attribuée automatiquement ou acquise sous certaines conditions. **La loi fixe les conditions de l'attribution :**

- l'enfant dont au moins **un des parents est Français**, c'est le « droit du sang » ;
- tout enfant **né en France de deux parents apatrides** ;
- tout enfant né en France, dont au moins un des parents est également né en France, c'est le « **double droit du sol** ».

L'acquisition de la nationalité française peut se faire par :

• Le mariage

Un étranger marié à un(e) Français(e) peut demander la nationalité après quatre ans de mariage (sous conditions de vie commune et de connaissance de la langue française).

• La naturalisation

Un étranger peut demander à devenir français après cinq ans de résidence légale en France, sous réserve de justifier d'une intégration et d'une adhésion aux valeurs de la République.

Par exemple, **Joséphine Baker**, née aux États-Unis, a obtenu la nationalité française en 1937 par **mariage** avec un Français. Elle a incarné son engagement pour la France pendant la Seconde Guerre mondiale, en tant qu'agent de la Résistance, et a été décorée de la Légion d'honneur et de la médaille de la Résistance.

2. Devenir français : une adhésion à un projet commun

Acquérir la nationalité française, c'est adhérer à un **projet collectif** fondé sur les valeurs républicaines. La nationalité confère des **droits** (comme le droit de vote, la protection diplomatique, l'accès à certains emplois publics) et des **devoirs** (respect des lois, service national, impôts).

La naturalisation, par exemple, exige une **connaissance de la langue française**, une **intégration dans la société** (emploi, logement, respect des lois) et une **adhésion aux principes de la République**.

Au **xx^e** siècle, la France a intégré plusieurs vagues migratoires majeures :

- **les immigrations européennes** (Italiens, Polonais, Espagnols, Portugais) dans l'entre-deux-guerres et après 1945, souvent pour des raisons économiques ;
- **les rapatriés d'Algérie** après 1962, suite à la fin de la guerre d'Algérie (1954-1962) et son indépendance ;
- **les migrations postcoloniales** (Nord-Africains, Africains subsahariens, Asiatiques) à partir des années 1960, liées aux besoins de main-d'œuvre et aux liens historiques ;
- **les réfugiés politiques** (Espagnols fuyant le franquisme, Vietnamiens, Chiliens, etc.).

Ces migrations ont enrichi la société française et contribué à façonner une **identité nationale plurielle**.

Charles Aznavour, né en France de parents arméniens, a choisi de représenter la France à travers sa carrière artistique internationale. Il a également milité pour des causes humanitaires, comme la reconnaissance du génocide arménien, illustrant l'engagement citoyen au-delà des frontières.

Des personnalités publiques comme Larbi Ben Barek, footballeur marocain naturalisé français, symbolisent également l'intégration par le sport et la reconnaissance des apports des immigrés à l'histoire française.

II. Faire nation : entre mémoire, symboles et unité

1. Nation et faire nation : un projet collectif en mouvement

La **nation** est une communauté de citoyens unis par des valeurs communes, une histoire partagée et des institutions. **Faire nation**,

c'est construire et renforcer ce sentiment d'appartenance collective, tout en intégrant la diversité des parcours et des mémoires. La France, en tant que **nation**, se caractérise par :

- une **langue commune** (le français) ;
- des **valeurs partagées** (liberté, égalité, fraternité) ;
- des principes communs (laïcité...) ;
- des **institutions républicaines** (école, service public, suffrage universel) ;
- une **mémoire collective** (commémorations, symboles, récits historiques).

Cependant, **faire nation** implique aussi de reconnaître et d'intégrer les **diversités** (culturelles, religieuses, sociales) pour éviter les fractures et renforcer la cohésion sociale.

2. Les questions mémorielles : entre unité et tensions

Les commémorations (Shoah, esclavage, guerres) et les débats sur des figures historiques ou des événements peuvent créer des tensions, mais ils permettent aussi de clarifier le « **devoir de mémoire** ». Ces discussions contribuent à forger une **identité nationale commune**, en reconnaissant la complexité de l'histoire.

En 2023, le débat sur la **restitution des œuvres d'art africaines** a relancé les discussions sur le passé colonial de la France. Ces débats, parfois vifs, permettent de réévaluer l'histoire et de reconnaître les contributions des populations issues de l'immigration ou des anciens territoires coloniaux.

3. Les symboles de l'unité nationale

La République s'incarne dans des **symboles partagés** :

- le **drapeau tricolore** (bleu, blanc, rouge) ;
- *La Marseillaise* (**hymne national**) ;
- la **devise** *Liberté, Égalité, Fraternité* ;
- **Marianne** (l'allégorie de la République) ;
- la **fête nationale** (le 14 juillet, commémorant à la fois la prise de la Bastille de 1789 et la fête de la Fédération de 1790).

Ces symboles rappellent l'appartenance à une communauté de valeurs.

La **panthéonisation** est une autre forme de reconnaissance : des personnalités nées étrangères, comme **Robert Badinter** (ancien ministre de la Justice), y sont entrées pour leur **contribution exceptionnelle à la société française**.

Mahieddine Bachtarzi, ténor algérien surnommé le « Caruso du désert », a traduit *La Marseillaise* en arabe et a contribué à la vie culturelle française et algérienne, illustrant le lien entre diversité et unité.

À retenir

1. La nationalité française s'acquiert par le **droit du sang**, le **droit du sol**, le **mariage** ou la **naturalisation**, selon des conditions qui ont évolué au fil du temps.
2. **Faire nation**, c'est construire une communauté unie par des valeurs communes (liberté, égalité, fraternité, laïcité) tout en intégrant la diversité des parcours et des mémoires.
3. Les **symboles républicains** (drapeau, hymne, devise, Marianne) et les **commémorations** renforcent l'unité nationale et le sentiment d'appartenance. La **panthéonisation** est une reconnaissance officielle de personnalités ayant marqué l'histoire de France, qu'elles soient nées françaises ou étrangères.

Définitions importantes

- **Droit du sang** : transmission de la nationalité par la filiation (au moins un parent français).
- **Droit du sol** : acquisition de la nationalité par la naissance sur le territoire français, sous conditions.
- **Devoir de mémoire** : obligation morale de se souvenir et de transmettre les événements historiques marquants.
- **Naturalisation** : procédure permettant à un étranger de devenir français après cinq ans de résidence légale et une intégration réussie.
- **Nation** : groupe de personnes conscientes d'être unies par une histoire, une culture, des valeurs communes et souvent un territoire.
- **Nationalité** : lien juridique qui unit un individu à un État. Elle confère des droits et des devoirs.

